

# BAREME DES HONORAIRES

A compter du 01 Janvier 2024

## LOCATION A USAGE D'HABITATION

### HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION

A la charge du bailleur.....30.00 €

### HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du bailleur .....7.5 % du loyer annuel €

### HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du locataire 8€/m<sup>2</sup> habitable en zone non tondue – 10€/m<sup>2</sup> habitable en zone tendue – 12€/m<sup>2</sup> habitable en zone très tendue \*

### HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – Toutes zones

3€/m<sup>2</sup> habitable à la charge du bailleur et 3€/m<sup>2</sup> habitable à la charge du locataire

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEULE.....350.00 €\*\*

## LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

### HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte)

A la charge du Preneur.....10% du loyer de la 1<sup>ère</sup> période triennale avec un minimum de 1 250 € TTC

### HONORAIRES DE REDACTION BAIL COMMERCIAL

A la charge du Preneur .....12.50 % du loyer annuel

### HONORAIRES REVISION TRIENNALE

A la charge du Preneur .....230.00 €

### HONORAIRES RENOUVELLEMENT DE BAIL

A la charge du Preneur .....10 % du loyer annuel

## LOCATION GARAGE – PARKING

HONORAIRES LOCATION .....270.00 €\*\*

## GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION.....6.00 % HT sur toutes les sommes encaissées (soit 7.20 % TTC)

## TRANSACTION

### HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR :

- Jusqu'à 300 000 € .....7.00 % T.T.C. du prix de vente affiché
- De 300 001 € à 500 000 € .....5.00 % T.T.C. du prix de vente affiché
- De 500 001 € à 700 000 € .....4.80 % T.T.C. du prix de vente affiché
- Supérieur à 700 0001 € € .....4.00 % T.T.C. du prix de vente affiché

Les prix s'entendent TTC - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 %

\* la quote-part honoraire du locataire ne pourra jamais excéder la quote-part honoraire du bailleur

\*\* par moitié = ½ locataire et ½ propriétaire